Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECOFI OPPORTUNITES 360

Code ISIN : FR0007455894

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de gestion est d'obtenir, sur une période d'un an et au travers d'une gestion discrétionnaire, une évolution positive de la valeur liquidative du FCP à travers une sélection d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement et selon une approche ISR.
Le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire. Aucun indicateur de référence n'est donc défini. Néanmoins, à titre d'information, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice EONIA capitalisé OIS.

L'univers d'investissement du FCP est composé de parts ou actions d'OPC gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales. En transparence, le portefeuille résultant de ces investissements devra respecter les principes de notre gestion ISR dite « ISR Responsable ». Ce processus ISR repose sur deux filtres successifs : (i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (par exemple pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, prévention et lutte contre la corruption, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en santé et éducation). Cette note est comprise entre 0 et 10 et l'univers des émetteurs notés est décomposé en déciles : à chaque émetteur est donc attribué un numéro de décile en fonction du classement de sa notation ESG dans l'univers des émetteurs notés ; (ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs non étatiques font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5.
Ce filtre « ISR Responsable » conduit à limiter l'investissement dans les émetteurs non notés ou mal notés sur leur performance ESG (note ESG comprise entre les déciles 8 et 10) ou faisant l'objet de fortes controverses (niveau 4) en cantonnant leur poids dans le portefeuille (cantonnement à 30% du portefeuille). Les émetteurs en controverses de niveau 5 sont exclus. Il conduit également à exclure les investissements en titres émis par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires ».
Au sein de l'univers d'investissements ainsi filtré, la gestion du FCP repose sur un outil interne d'allocation des risques qui cherche, à partir de l'analyse fondamentale et des marchés, à calibrer risque et performance. Ainsi, ce FCP, investi dans des OPC et fonds d'investissement monétaires et obligataires court terme, pourra, en fonction de l'outil interne d'allocation des risques, prendre des positions plus tactiques sur des OPC et fonds d'investissement de performance absolue. La construction du portefeuille cherche à diversifier les risques en choisissant des supports opérant sur des marchés différents (taux, crédit, convertibles, devises et actions), avec des approches différenciées (macroéconomique, analyse financière, dynamique des prix) et des horizons divers. La pondération des stratégies mises en œuvre par transparence est déterminée de manière à refléter les convictions en termes de potentiel de gains, tout en cherchant à conserver une volatilité faible.

La détention en direct d'actions et d'instruments de taux est prohibée. Toutefois, le portefeuille peut être exposé, de manière indirecte, à travers la détention de parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement ainsi qu'à travers des interventions sur les marchés à terme, aux marchés actions européens et/ou étrangers, dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Le portefeuille peut également être investi, de manière indirecte et jusqu'à 100% maximum de l'actif net, à travers la détention de parts ou actions d'OPC et/ou de fonds d'investissement. Par ailleurs, il peut intervenir sur les marchés à terme de taux d'intérêt européens et/ou étrangers.
La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « -1 » et « +2 ». La sensibilité crédit du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des marges émetteurs (spread de crédit) sur la performance, est comprise entre « 0 » et « 3 ».
Le FCP est investi, dans la limite de 100% de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français revelant de toutes classifications AMF offrant une grande variété de profils de risques et d'instruments sous-jacents. Ces OPC sont promus ou gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.
Par ailleurs, le FCP pourra également investir, dans la limite, en cumul, de 10% maximum de son actif net, en FIA étrangers ou fonds d'investissement étrangers répondant aux critères de l'article 422-95 du Règlement général de l'AMF, fonds de fonds alternatifs, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés, OPC ou fonds d'investissement détenant plus de 10% d'OPC ou fonds d'investissement, permettant ainsi une diversification supplémentaire du portefeuille. Au sein des OPC et fonds d'investissement cibles, les investissements actions portent sur des titres émis par des entreprises situées essentiellement au sein de la zone euro ou OCDE, sur tous secteurs d'activités, soit de manière directe, soit par usage d'instruments dérivés sur actions. Au sein des OPC et fonds d'investissement cibles, les placements en produits de taux portent sur des instruments financiers de taux libellés en euros ou en devises, notamment obligations subordonnées, convertibles ou échangeables, titres et obligations classiques, titres de créance négociables ou autres instruments du marché monétaire, titres pris en pensions, ainsi qu'en instruments financiers à terme sur taux. Ces titres peuvent être émis par des entreprises privées, publiques ou parapubliques ou par un Etat souverain situés essentiellement au sein de la zone Euro ou OCDE. Les titres détenus par les OPC et fonds d'investissement sous-jacents peuvent être de toute notation selon la politique de notation interne de la ou des société(s) de gestion desdits OPC et fonds d'investissement. La société de gestion procèdera à sa propre analyse du risque de crédit dans la sélection et le suivi des OPC et fonds d'investissement sous-jacents, selon un processus interne indépendant. Ces OPC sont promus ou gérés par Ecofi Investissements ou l'une de ses filiales.

Le FCP peut être exposé, au travers des OPC et fonds d'investissement sous-jacents, de manière négligeable (inférieure ou égale à 5% de son actif net) aux risques actions et/ou taux liés aux pays émergents. L'exposition indirecte aux matières premières est possible exclusivement via des OPC et fonds d'investissement et ce dans la limite de 4% maximum de l'actif net. En raison de la diversité des actifs et des expositions, le portefeuille est susceptible d'être exposé, au risque de change dans la limite de 10% maximum de son actif net. Le FCP peut se porter vendeur de devises jusqu'à 1% de son actif net.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financier (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés, français et/ou étrangers, et/ou des marchés organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces opérations sont destinées à couvrir ou exposer le portefeuille (sans rechercher la surexposition) au risque action, au risque de taux et au risque de change dans la zone géographique où il est exposé. L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du FIA. Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : capitalisation.
Affectation des plus et moins-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 12 mois.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement chaque jour de bourse ouvré à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées avant 10 heures chaque jour de bourse ouvré à Paris et sont exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai d'un jour minimum suivant celui de l'évaluation. Les parts ou actions des OPC sous-jacents sont rachetées sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de rachat.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition diversifiée aux marchés des obligations et des actions, au travers de l'investissement en OPC et fonds d'investissement. Son profil rendement / risque est modéré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque de défaut et/ou risque de dégradation de signature. Par ailleurs, le fonds peut investir, de manière indirecte, en titres spéculatifs « à haut rendement », étant rappelé que ces titres présentent un risque accru de défaillance ce qui peut impacter la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr
Frais courants	0,43% TTC	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

Performances passées

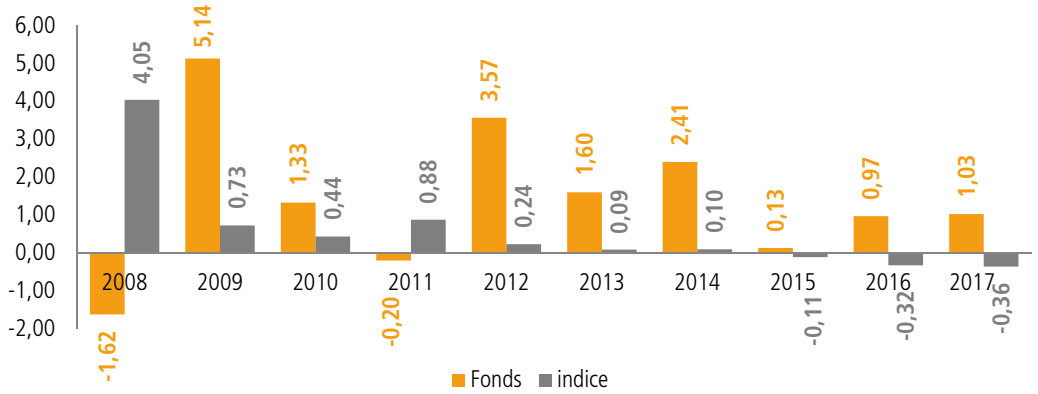

Indice de comparaison *a posteriori* : Eonia capitalisé OIS (Ticker Bloomberg : EONCAPL7 Index).
Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.
Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.
Le FIA a été créé le 13 mars 1990.
La devise de référence est l'euro.

Changement intervenu :
- à compter du 15 octobre 2015, le FCP change de dénomination (ex ECOFI PLUS MULTI) et de fréquence de valorisation (passage d'une valorisation hebdomadaire à quotidienne).
- à compter du 1er août 2016, le FCP applique un filtre ISR à sa stratégie.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont adressés gratuitement, en langue française, dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.
Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Ecofi Investissements est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 janvier 2018.